

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

**INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE**



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

**NATIONAL INSTITUTE
OF STATISTICS**

PROJET FILETS SOCIAUX

**MANUEL
DE CARTOGRAPHIE ET
DE DENOMBREMENT
DES MENAGES**

Février 2017

Table de matières

<i>Table de matières</i>	2
INTRODUCTION	3
CHAPITRE 1 : Définition des termes clés et responsabilité du personnel de dénombrement	5
1. DEFINITION DES TERMES CLES	5
2. RESPONSABILITES DU PERSONNEL DE DENOMBREMENT	8
CHAPITRE 2 : LES ETAPES DE LA CARTOGRAPHIE ET DU DENOMBREMENT DES MENAGES	11
Contrôle de la qualité	20
5. Annexes	21

INTRODUCTION

L'objectif de l'enquête PMT (Proxy Means Test) est de collecter les données devant permettre l'évaluation rapide des conditions de vie des ménages dans le cadre du Projet Filets Sociaux. En prélude à cette enquête, il convient de réaliser le dénombrement de l'ensemble des ménages des localités concernées dans les communes bénéficiaires du Projet Filets Sociaux.

L'objectif principal de cette opération de cartographie et de dénombrement des ménages est de créer une liste complète et actualisée de tous les ménages résidant dans tous les villages/quartiers concernés par l'enquête. Pendant l'opération de cartographie et de dénombrement des ménages, chaque village/quartier concerné sera visité pour :

- (1) dessiner un croquis de toutes les structures de la zone d'enquête (ZE), et
- (2) enregistrer certaines informations sur les ménages (nom et prénoms du chef de ménage, sexe du CM, taille indicative du ménage, les indications physiques du ménage, etc.) trouvés dans la structure.

Pour le présent cycle 2 du Projet Filets Sociaux, le champ géographique de l'enquête est constitué de dix sept communes, à savoir :

- La commune de Blangoua, dans le département du Logone et Chari, région de l'Extrême-Nord,
- La commune de Goulfey, dans le département du Logone et Chari, région de l'Extrême-Nord,
- La commune de Makari, dans le département du Logone et Chari, région de l'Extrême-Nord,
- La commune de Koza, dans le département du Mayo Tsanaga, région de l'Extrême-Nord,
- La commune de Mogodé, dans le département du Mayo Tsanaga, région de l'Extrême-Nord,
- La commune de Bourrha, dans le département du Mayo Tsanaga, région de l'Extrême-Nord,
- La commune de Gobo dans le département du Mayo Danay, région de l'Extrême-Nord,
- La commune de Tcheboa dans le département de la Bénoué, région du Nord,
- La commune de Mayo-Oulo dans le département du Mayo-Louti, région du Nord,
- La commune de Rey-Bouba dans le département du Mayo-Rey, région du Nord,
- La commune de Touboro dans le département du Mayo-Rey, région du Nord,
- La commune de Banyo dans le département du Mayo-Banyo, région de l'Adamaoua,
- La commune de Kette dans le département de la Kadey, région de l'Est,
- La commune de Belo dans le département du Boyo, région du Nord-Ouest,

- La commune de Menchum-Valley dans le département de la Menchum, région du Nord-Ouest,
- La commune de Yaoundé II dans le département du Mfoundi, région du Centre
- La commune de Douala III dans le département du Wouri, région du Littoral.

Dans les communes de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord-Ouest, des villages potentiellement bénéficiaires seront dénombrés tandis que dans les communes urbaines de Yaoundé et Douala, des quartiers potentiellement bénéficiaires seront en principe dénombrés. Dans chacun des villages des communes bénéficiaires de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Est, de l'Adamaoua et du Nord-Ouest, le GTC (Groupe Technique Communal) a procédé au choix des villages/quartiers potentiellement bénéficiaires en les classant du plus pauvre au moins pauvre. Dans chacune des communes urbaines de Yaoundé et Douala, la liste des quartiers bénéficiaires a été arrêtée au terme du classement des quartiers éligibles du plus pauvre au moins pauvre par le GTC. Ces listes de villages/quartiers ont été ensuite mises à la disposition de l'INS pour les opérations de cartographie et de dénombrement des ménages sur le terrain.

Ce manuel fournit des lignes directrices générales pour la réalisation de l'opération de cartographie et de dénombrement des ménages sur le terrain, ainsi que les responsabilités du personnel de cartographie et de dénombrement et la définition des termes utilisés.

CHAPITRE 1 : Définition des termes clés et responsabilité du personnel de dénombrement

Le dénombrement des ménages est la première étape de la collecte de données dans une zone d'enquête (ZE), qui est représentée dans le cadre de cette opération par un village ou un quartier. Le dénombrement intervient juste après la prise de contact avec les autorités de la localité. Cette étape est primordiale et doit être exécutée avec le plus de rigueur possible car elle permet de dresser la liste de tous les ménages d'un village ou quartier parmi lesquels seront sélectionnés les bénéficiaires du Projet Filets Sociaux. Ne commencez le dénombrement dans une ZE qu'après avoir pris contact avec les autorités administratives et/ou traditionnelles du ressort de cette ZE (chefs de quartiers/Djaoros, chefs de villages/Lawanes, chefs de canton, etc.).

L'opération de dénombrement consiste, dans une ZE donnée, à parcourir toute la ZE pour la délimiter et en faire un schéma, puis à numéroter systématiquement toutes les structures. La liste de tous les ménages trouvés dans la ZE servira à préparer la base de tirage des ménages à enquêter pour les futures opérations de collecte dans le cadre du Projet Filets Sociaux. Le dénombrement donnera également une estimation de la population qui habite la ZE au moment de l'enquête. L'opération se déroule en deux étapes :

1. La reconnaissance de la ZE qui donne lieu à l'élaboration du schéma/croquis de la ZE ;
2. L'énumération des ménages de la ZE à l'aide de la fiche de dénombrement.

1. DEFINITION DES TERMES CLES

Les définitions des principaux termes utilisés dans ce manuel sont fournies ci-dessous.

Un logement est une pièce ou un groupe de pièces normalement conçu comme un lieu de résidence pour un ménage (par exemple, un saré, une maison individuelle, un appartement ou un groupe de chambres dans une maison). Cependant, une unité d'habitation peut également être partagée par plus d'un ménage.

Un croquis est un schéma produit dans l'opération de dénombrement des ménages, avec l'emplacement ou les marques de toutes les structures présentes dans la ZE identifiées pendant l'opération de dénombrement et qui permet à l'enquêteur d'identifier les ménages sélectionnés. Un croquis contient également les informations d'identification de la ZE, les informations de localisation (maison du chef, écoles, formations sanitaires, forages, marchés, gares routières, etc.), des informations d'accès, les principales caractéristiques physiques et des points de repère tels que les montagnes, les rivières, les puits, les routes et les poteaux électriques, etc.

Une structure est un bâtiment indépendant qui peut avoir un ou plusieurs logements à usage d'habitation ou commercial. Les bâtiments résidentiels peuvent avoir une ou plusieurs unités d'habitation (par exemple, une maison ou un immeuble).

Un ménage est un ensemble composé d'une ou de plusieurs personnes, apparentées ou non, vivant dans un ou plusieurs logements de la même concession, prenant le plus souvent leurs

repas en commun, et reconnaissant l'autorité d'une seule personne appelée chef de ménage (CM). Ces personnes mettent souvent en commun tout ou partie de leurs ressources pour subvenir aux besoins courants ou vitaux.

Pendant la phase de dénombrement, les trois premiers des quatre critères ci-dessus sont décisifs pour définir un ménage.

Le chef de ménage est défini comme un membre résidant habituellement dans le ménage et qui est reconnu par les autres membres du ménage comme étant le chef de ménage.

La taille du ménage est le nombre de personnes vivant habituellement dans le ménage (que ces personnes soient présentes ou non au moment de votre passage pour le dénombrement).

Faites bien attention à cette notion de "personne qui vit habituellement dans le ménage". Une personne "vit habituellement dans le ménage" dans les deux cas suivants:

- 1- *la personne vit depuis 6 mois ou plus de façon quasi-permanente dans le ménage ;*
- 2- *La personne vit depuis moins de 6 mois dans le ménage mais elle a l'intention d'y séjourner au moins 6 mois.*

NB : Un mari parti depuis plus de 6 mois travailler à Yaoundé en laissant sa femme et ses enfants chez lui à Mogodé n'est plus membre du ménage de Mogodé. C'est également le cas des enfants qui ont quitté le ménage pour aller faire des études pour une durée supérieure ou égale à 6 mois.

Les ménages se trouvent dans les logements, les logements dans les structures et les structures dans les ZE. Dans certains cas, on peut trouver un groupe de personnes vivant ensemble dans la même maison, mais chaque personne a son lieu de cuisine séparé et ces personnes ne partagent pas entre elles leurs repas ou ne reconnaissent pas l'autorité d'une personne parmi elles comme chef de ménage.

Dans ce cas, chaque personne constitue un ménage d'une personne. Les modes de vie collectifs tels que les hôtels, les résidences, les maisons d'accueil, les prisons, les camps militaires ou les internats ne seront pas considérés comme des ménages et, par conséquent, ne sont pas inclus dans l'enquête.

La notion de ménage n'est pas à confondre avec celle de famille. En effet, tous les membres d'une famille ont un lien de parenté et peuvent ne pas vivre dans la même concession, ce qui n'est pas le cas des membres d'un ménage.

Le test décisif pour identifier le ménage dans le cadre de cette opération serait de se poser les trois questions suivantes :

1. Est-ce que ces personnes habitent dans la même structure résidentielle (case, maison, appartement, concession ou saré, etc.) ?

2. Est-ce qu'elles reconnaissent toutes la même personne comme étant le/la chef de ménage ?
3. Est-ce qu'elles partagent habituellement les mêmes repas ?

Si la réponse à chacune des questions ci-dessus est «oui», alors vous avez bien identifié un ménage.

Exemple : Un fils habitant une case distincte mais dans la même concession sous l'autorité de ses parents et qui partage avec eux leurs repas et utilise une partie de ses revenus à des dépenses profitables à tous (alimentation, scolarité des petits frères, entretien du logement, etc.) fait partie du ménage de ses parents car les réponses aux trois questions ici sont Oui, Oui, Oui.

Si la réponse à l'une des deux premières questions est «Non», alors vous avez plus d'un ménage. Notez que les domestiques et les autres travailleurs vivant et mangeant dans le même foyer doivent être inclus comme membres du ménage.

NB. Certains cas ambigus peuvent surgir. Dans ces conditions, consultez votre superviseur/contrôleur.

Autres exemples

Cas (i) : Un locataire vivant dans la même concession que son bailleur mais de façon indépendante ne fait pas partie du ménage de celui-ci. Même si un tel locataire est invité occasionnellement à partager quelques repas dans le ménage de son bailleur ou prend régulièrement les repas chez celui-ci à titre plus ou moins payant. Les réponses aux trois questions ici sont Oui, Non, Non.

Cas (ii) : Trois célibataires occupent une maison, partagent le loyer, l'eau et les charges d'électricité, mais ils mangent séparément et personne d'entre eux ne reconnaît l'autre comme chef de ménage. Les réponses à ces trois questions sont Oui, Non, Non/Ne sait pas. Cela implique trois ménages.

Cas (iii) : Un voisin indigent (veuf, invalide, chômeur, etc.) invité de façon plus ou moins régulière à partager les repas du ménage (ou un voisin à qui l'on envoie une partie des aliments préparés) ne fait pas partie du ménage. Ce voisin est aidé par le ménage ; il n'est pas à sa charge. Les réponses aux questions ici sont Non, Non, Oui.

NB: Ce qui précède montre clairement que si la réponse à l'une des deux premières questions est «Non», alors vous avez à faire à plus d'un ménage. Le test de trois questions devrait toujours être votre guide.

Cas particulier fréquent: Supposez que vous rencontrez un ménage polygame composé d'un homme et de ses 3 femmes qui vivent dans la même structure résidentielle. On suppose que chaque femme vit dans une unité résidentielle différente et cuisine sa propre nourriture et chacune des 3 femmes sert au mari le repas dans une même pièce ou dans des pièces différentes. Dans ce cas particulier les réponses aux questions du test sont :

- Oui, ils vivent tous ensemble (même structure résidentielle)
- Oui, ils reconnaissent tous le même chef de ménage
- Non, ils cuisinent indépendamment/ne prennent pas les mêmes repas,

Dans ce cas particulier, pour cette opération, les épouses sont membres d'un même ménage.

Il est important de considérer le cas des logements dans lesquels des personnes y vivent, mais de façon temporaire. Par exemple, une personne qui travaille et vit en ville peut avoir une maison au village pour y séjourner pendant les congés. On peut aussi citer le cas des cases construites dans les champs ou plantation pour y séjourner pendant les périodes d'intenses travaux champêtres. Il s'agit pour ces deux exemples, de cas de résidence secondaire. Dans le cas où personne n'y vit habituellement, ces logements seront considérés comme étant vides, même si vous y trouvez des personnes lors de votre passage. En effet, ces personnes n'auront pas fait au moins 6 mois et n'ont pas l'intention de faire au moins 6 mois dans ces logements. Vous devez préciser cette situation en observation. Cependant, si un gardien y vit habituellement (depuis au moins 6 mois ou depuis moins de 6 mois mais avec l'intention de mettre au moins 6 mois), un tel logement est effectivement occupé par celui-ci.

2. RESPONSABILITES DU PERSONNEL DE DENOMBREMENT

L'opération de dénombrement des ménages sera effectuée dans chaque ZE par une équipe de cartographie et de dénombrement des ménages avant l'enquête PMT. Chaque équipe est composée de deux agents : un agent sera chargé de la cartographie et l'autre de la liste des ménages y résidant. L'opération de dénombrement des ménages sera vérifiée par un contrôleur et suivie par un superviseur.

Les responsabilités du superviseur sont :

- Attribuer les ZE aux équipes ;
- Veiller à ce que toutes les fiches de terrain (les croquis, les cahiers de dénombrement vierges, etc.) soient disponibles avant d'aller sur le terrain ;
- Planifier et organiser la logistique de terrain (par exemple organiser les itinéraires et le transport, identifier et communiquer avec les responsables locaux et les autorités traditionnelles, dans chaque ZE pour les informer de l'opération de dénombrement et obtenir leur coopération) ;
- Veiller à ce que chaque ZE ait été entièrement couverte et dénombrée ;
- Surveiller et vérifier que la qualité du travail est acceptable ;
- Récupérer et examiner les cahiers de dénombrement dûment remplis et les croquis, et les acheminer à la coordination centrale de l'enquête.

Les responsabilités du contrôleur consiste à :

- Veiller à ce que chaque ZE ait été entièrement couverte et dénombrée ;
- Surveiller et vérifier que la qualité du travail est acceptable ;

Pour ce faire, le contrôleur doit :

- utiliser le plan de situation et le croquis de la ZE pour vérifier que la cartographie a été faite dans la ZE choisie et que les limites de la ZE ont été bien identifiées ;
- vérifier pour chaque ménage choisi dans la ZE qu'il n'y a pas de ménages non dénombrés entre le ménage qui le précède et celui qui le suit ;
- réexaminer la procédure de dénombrement avec les agents s'il trouve un ménage non dénombré et les renvoyer dans la ZE pour refaire le travail ;
- Transférer tous les dossiers contrôlés et validés au superviseur dans les délais.

Les responsabilités des agents de cartographie et de dénombrement :

- Identifier les limites des ZE ;
- Dessiner les croquis détaillés indiquant l'emplacement de la ZE et de toutes les structures qu'elle contient ;
- Dresser la liste de toutes les structures et des ménages dans la ZE de manière systématique en remplissant le cahier de dénombrement ;
- Porter le numéro de structure au niveau de l'entrée des structures et si nécessaire à plusieurs endroits visibles des structures au sein des ZE ;

- Communiquer au superviseur les problèmes rencontrés sur le terrain et suivre ses instructions.
- Transférer tous les dossiers complétés au contrôleur dans les délais ;

Les deux agents de chaque équipe, à savoir le cartographe et l'énumérateur doivent travailler ensemble, en même temps, dans la même zone. Ils vont d'abord identifier les limites de la ZE ensemble, et puis le cartographe prépare le plan de localisation et les croquis tandis que l'énumérateur fait la liste des ménages. Le croquis et le cahier de dénombrement doivent être faits/remplis/préparés en duo. Les documents et fournitures suivants sont nécessaires pour l'opération de dénombrement des ménages :

- Le manuel de cartographie et de dénombrement des ménages ;
- Des feutres, marqueurs ou de la craie pour utiliser dans la numérotation séquentielle des structures ;
- Un carnet de notes ;
- Des crayons et gommes ;
- Des cahiers de dénombrement des ménages ;
- Des fiches de croquis.

CHAPITRE 2 : LES ETAPES DE LA CARTOGRAPHIE ET DU DENOMBREMENT DES MENAGES

L'opération de dénombrement des ménages comprend trois étapes principales : la localisation de chaque ZE, la préparation du plan de situation et des croquis de chaque ZE et la liste de tous les ménages qui y vivent.

ETAPE 1: RECONNAISSANCE DE LA ZE

À l'arrivée dans la ZE, l'équipe doit d'abord faire un premier tour de la zone pour identifier ses limites et créer le plan de situation de la ZE. Cela devrait être fait avec l'aide des autorités locales du village/quartier dans la mesure où aucune carte n'est disponible. Lors de cette première visite, l'équipe doit déterminer le meilleur et le plus efficace chemin pour faire par la suite la liste de toutes les structures et des ménages de la ZE.

Sur le plan pratique, cette reconnaissance se fait selon les étapes suivantes :

- Identifiez les limites de la ZE ; celles-ci peuvent être des routes, des cours d'eau, des montagnes, etc. Le guide local et certaines autorités sont parfois très utiles pour délimiter la ZE.
- Faites le tour de la ZE afin de déterminer le moyen le plus efficace pour dénombrer tous les ménages ;
- Divisez la ZE en blocs de maisons, de quartiers ou autres si possible ;
- Dressez le plan de situation de la ZE en faisant ressortir clairement les éléments suivants :
 - Les routes principales qui y mènent ;
 - Les principales voies de communication desservant la ZE ;
 - L'emplacement des quartiers et groupes d'habitations ;
 - Les limites de chaque quartier/localité (composant la ZE) matérialisées par les points de repère identifiables (cours d'eau, église, école, quelques structures avec numéro d'identification, etc.) ;
 - Le sens de progression de la numérotation des ménages (à l'aide d'une ou plusieurs flèches) en indiquant les ménages pouvant servir de repère.

Dans la plupart des cas, les limites des ZE sont des éléments naturels reconnaissables comme des ruisseaux ou des rivières ou des infrastructures telles que les routes. Cependant, dans certains cas, comme dans les zones rurales où les limites de la ZE peuvent ne pas être des caractéristiques visibles, une attention particulière devrait être accordée à l'information fournie par les autorités locales.

Suite à l'identification des limites de la ZE, l'équipe retournera une deuxième fois pour créer la liste des ménages et dessiner le croquis de la ZE. Un croquis est une carte détaillée de la ZE montrant toutes ses structures et des fonctionnalités telles que les routes.

ÉTAPE 2 : PREPARER LES CROQUIS DES ZE

La cartographie de la ZE et la liste de dénombrement des ménages doivent être faites d'une manière systématique afin qu'il n'y ait **ni omissions ni duplications**. La ZE doit être divisée

en parties si possible, une partie pouvant être un bloc de structures. L'équipe doit terminer chaque bloc avant d'aller à la structure ou bloc suivant. Dans chaque bloc, il faut commencer dans un coin et se déplacer vers la droite autour de ce bloc. Dans la zone rurale où les structures sont souvent en petits groupes, l'équipe doit travailler dans un seul groupe à la fois. Dans chaque groupe, il faut commencer à partir du centre et se déplacer dans le sens des aiguilles d'une montre autour du centre. Des illustrations de déplacement dans un bloc de ZE sont présentées ci-dessous.

Chemin de déplacement continu

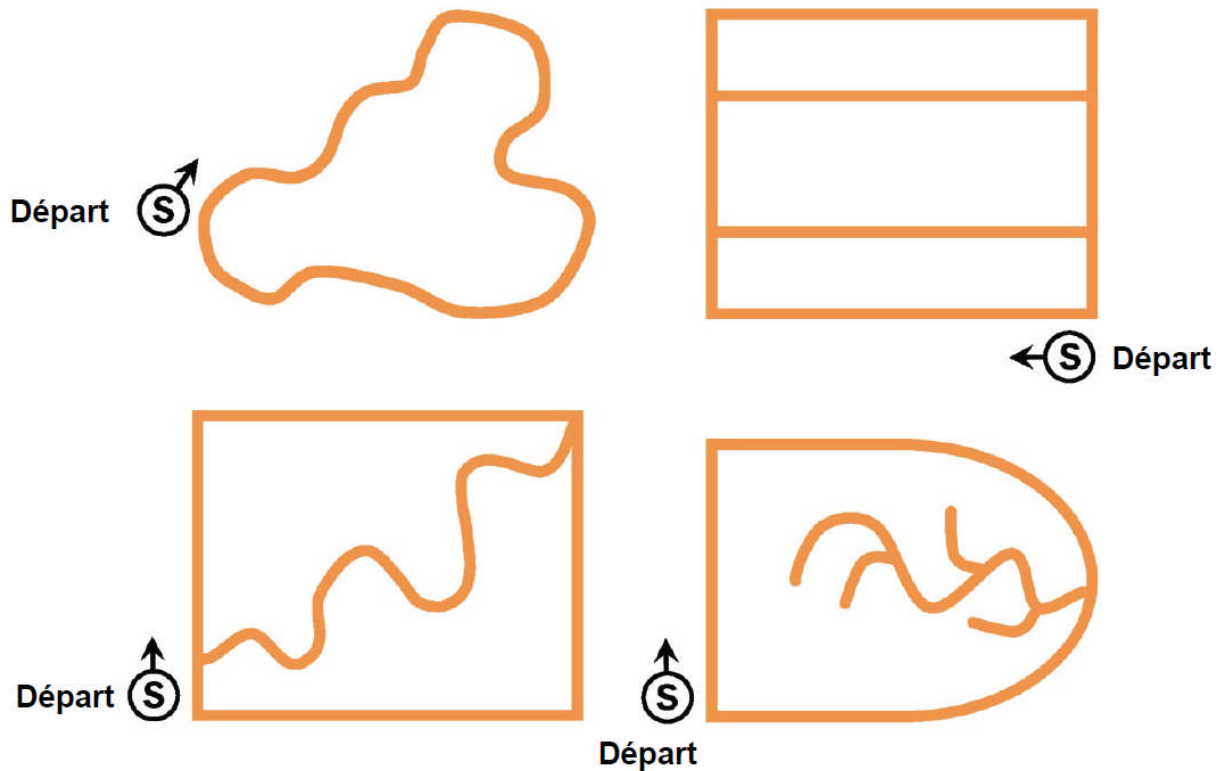
Une fois que vous êtes certains de la situation géographique de la ZE et de sa délimitation précise, vous devez déterminer la manière la plus efficace de vous déplacer sur les routes et chemins au sein de cette ZE. À l'intérieur de la ZE, vous devez vous déplacer de telle sorte à couvrir les deux côtés des rues ou routes de la ZE dans son entier, en recherchant les structures d'un côté de la rue. Pour faciliter les choses, ce manuel utilisera toujours le côté droit. Toutes les limites de la ZE doivent être suivies (y compris les voies fluviales, lignes électriques et autres limites invisibles) car elles peuvent abriter des structures. Cela s'appelle le Chemin de déplacement continu. Pour des zones qui proposent des rues quadrillées, organisées en quartier standard, le chemin à suivre est relativement simple. Cependant, pour les quartiers avec de nombreux carrefours avec des angles particuliers et des zones internes, cela peut devenir plus compliqué. Les règles pour correctement couvrir une ZE sont décrites ci-dessous.

Utilisez le plan de situation pour déterminer le meilleur chemin de déplacement continu au sein de la ZD.

→ *Point de départ*

Commencez toujours votre déplacement en un point de départ logique. Le point de départ peut être une intersection à la frontière de deux ZE, souvent un coin. La **Figure 1** donne des exemples, avec la lettre « S » représentant le point de départ et les lignes représentant les rues, routes, chemins, etc.

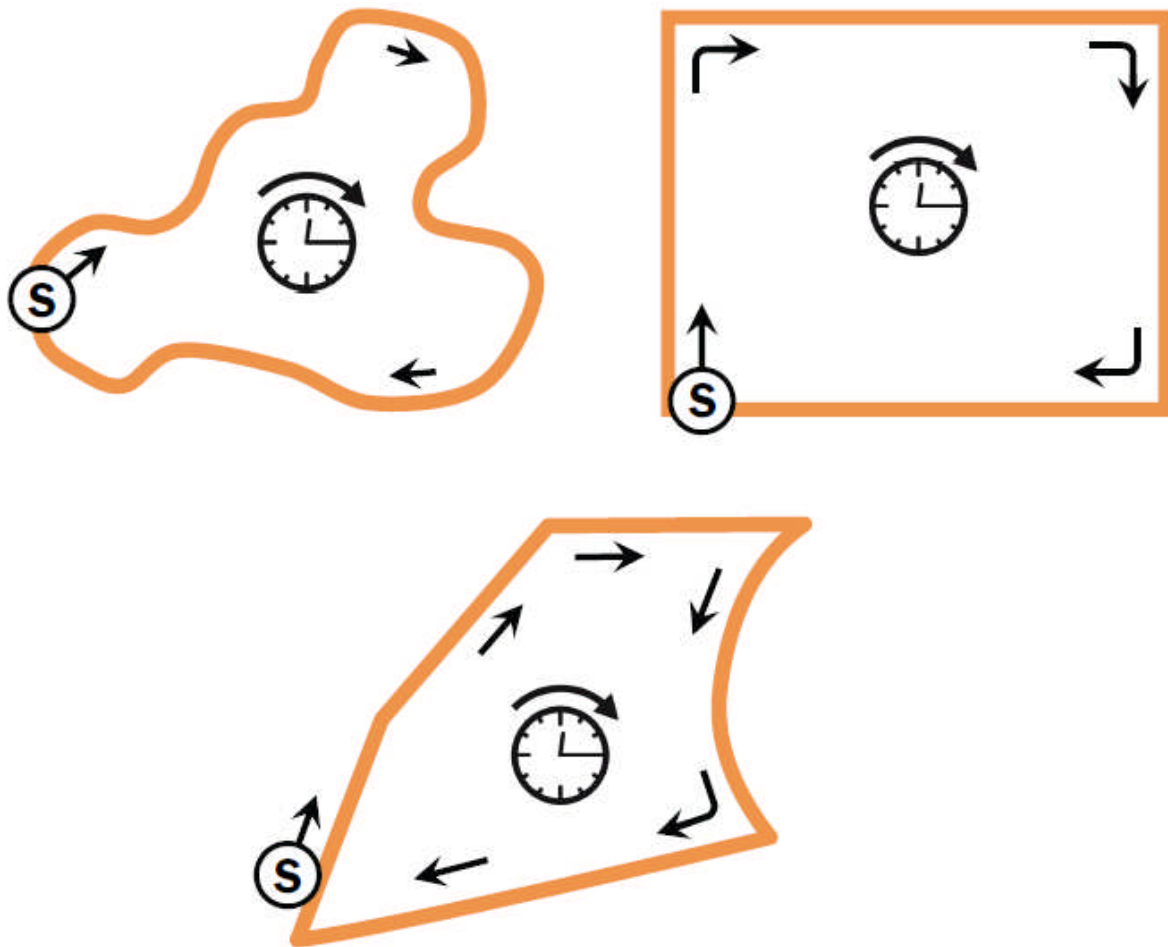
Figure 1 Exemple de point de départ



➔ **Déplacement dans le sens des aiguilles d'une montre**

Déplacez-vous dans le sens des aiguilles d'une montre. Alors que vous vous déplacez dans le sens des aiguilles d'une montre à partir du point de départ, dessinez des flèches indiquant le chemin parcouru. Marquer le chemin parcouru vous permet de vous assurer des rues que vous avez parcourues, de cartographier et lister les structures sur votre droite. Les flèches vous permettent de rester concentré alors que vous êtes sur le terrain et, ultérieurement, aident le personnel de l'enquête à vérifier le chemin parcouru dans le cadre du contrôle de qualité. Des exemples simples montrant comment toujours tourner à droite sont présentés à la **Figure 2**.

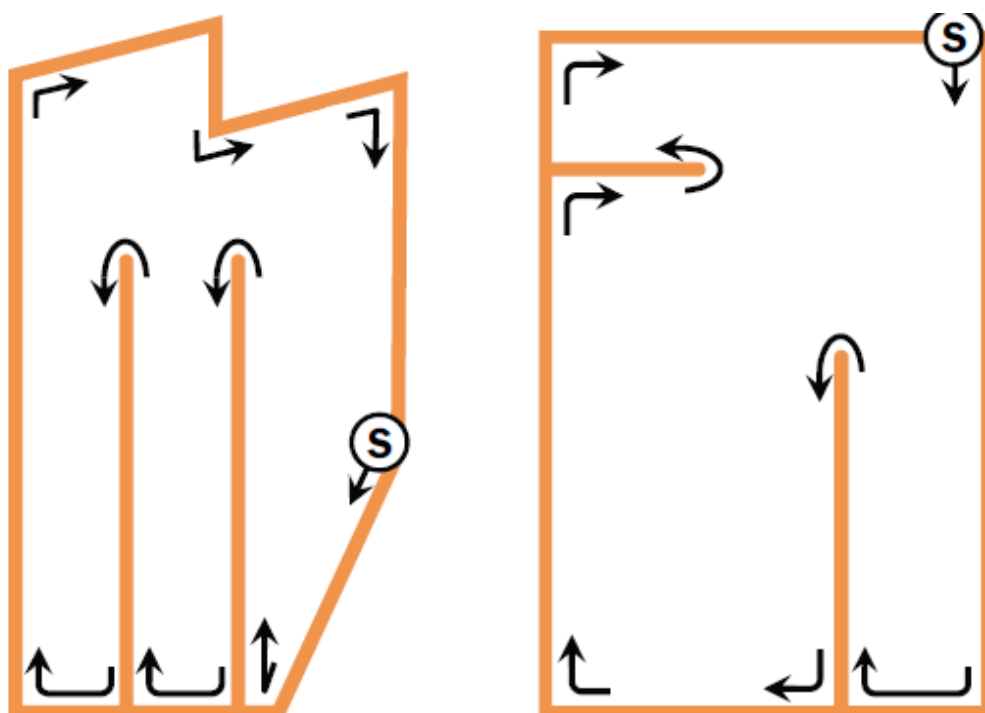
Figure 2 Exemples de déplacement dans le sens des aiguilles d'une montre



→ **Toujours tourner à droite**

Alors que vous vous déplacez dans le sens des aiguilles d'une montre, prenez toujours à droite autant que faire se peut. Quand vous arrivez à une route, rue ou chemin, tournez à droite et déplacez-vous tout au long de la route, cartographiant ou prenant note de toutes les structures sur votre droite. Si vous êtes sur une route qui se termine en impasse, faites demi-tour et passez sur l'autre côté de la route, et continuez de cartographier les structures sur votre droite. Vous ne devez pas changer votre façon de faire même si la circulation de la rue est à sens unique. La **Figure 3** donne des exemples de virage toujours pris à droite.

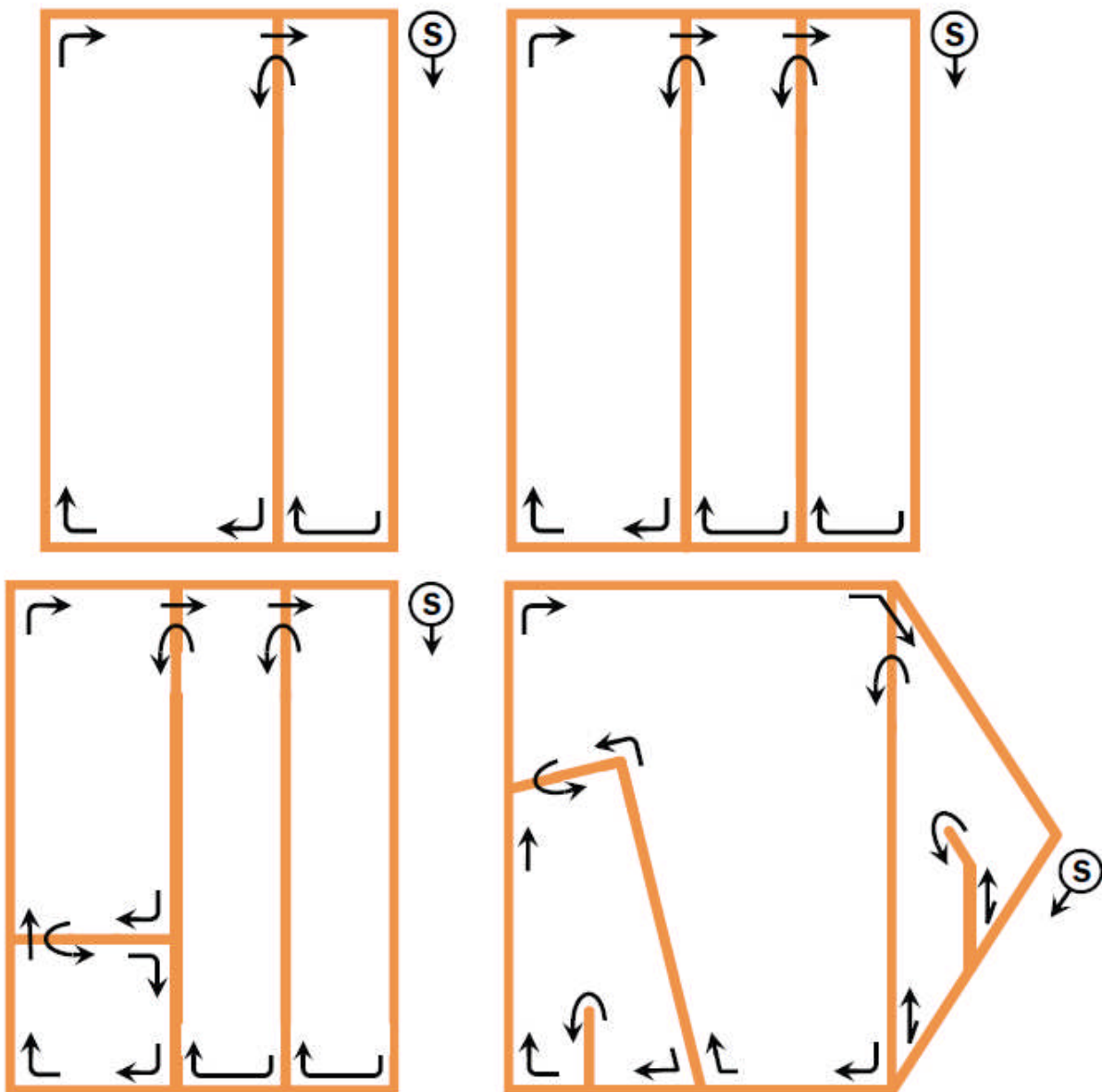
Figure 3. Exemples de déplacement en tournant toujours à droite



→ **Faites demi-tour aux limites d'une ZE**

Lorsque vous atteignez les limites d'une ZE, faites demi-tour et passez sur l'autre côté de la route et recensez les structures sur la droite. Faites attention que cela ne vous éloigne pas des limites de la ZE. Dans la plupart des cas, un demi-tour aura lieu sur des rues qui sont coupées des deux côtés de la rue, des impasses ou des rues qui se terminent à la limite de la ZE. Si vous vous retrouvez dans une situation où les limites de la ZE sont floues, renseignez-vous auprès des autorités locales. La Figure 4 donne des exemples de demi-tours aux limites d'une ZE.

Figure 4. Exemples de demi-tours aux limites de la ZD

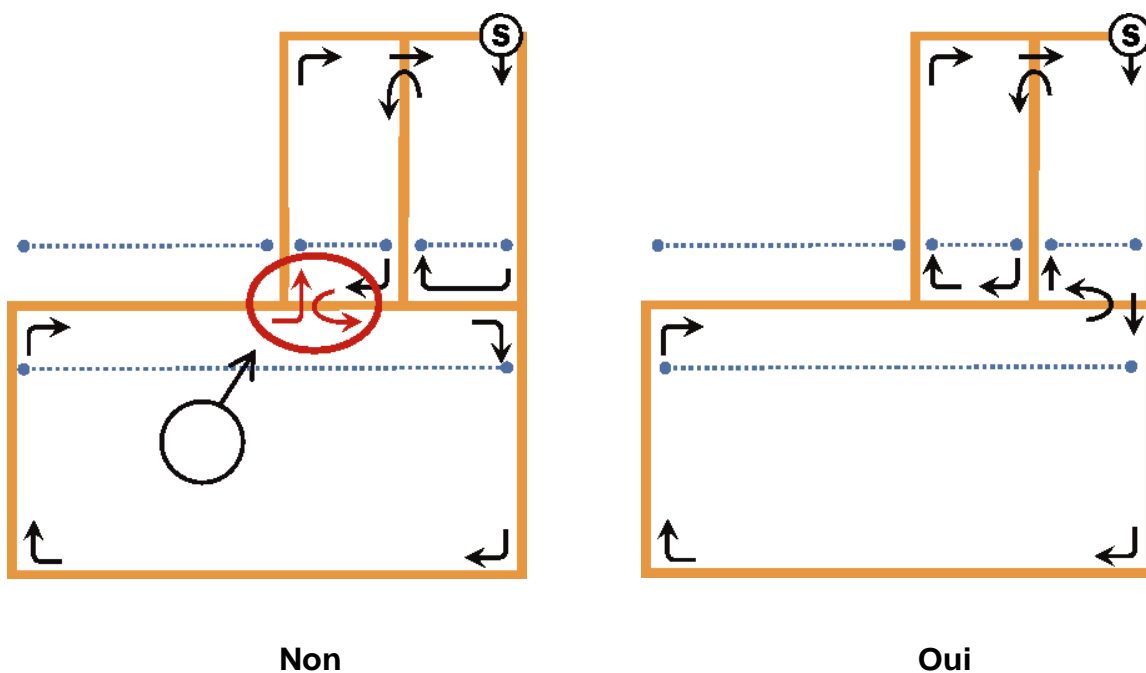


➔ **Ne couper pas les sections de rue**

Une section de rue est une portion de rue comprise entre deux croisements ou entre un croisement et la fin de la rue. Cela signifie que si vous commencez à un croisement et vous déplacez le long d'une rue, vous continuerez sur cette rue jusqu'à ce que la rue se termine en impasse, ou jusqu'à ce que vous tombiez sur un autre croisement qui coupe la rue des deux côtés ou seulement sur la droite. Si la rue qui donne sur la rue dans laquelle vous vous trouvez est sur votre gauche, alors la rue n'est pas coupée. Il est essentiel que les sections de rues soient continues de manière à ce que le personnel effectuant le contrôle de qualité plus tard puisse aisément retracer vos pas. Les virages à droite sur eux-mêmes NE COUPENT PAS les sections de rues, bien que vous deviez peut-être sauter un virage à droite pour ne pas couper une section de rue. Effectuer un demi-tour au mauvais moment ou un virage à gauche

coupe une section de rue. La **Figure 5** donne des exemples de sections de rue et comment se déplacer le long de ces sections sans les couper.

Figure 5. Exemples de déplacements continus le long de sections de rue



Plan de situation

Lors de la première visite de la ZE, le cartographe aura à :

1. Noter d'abord à la page 1 les informations d'identification de la ZE. Cette information est fournie par le superviseur.
2. Préparer un plan de situation de la ZE qui se compose d'un dessin qui montre l'emplacement de la ZE avec ses limites et les limites des parties qui la composent. Cette carte de localisation doit comprendre toutes les instructions sur la façon d'arriver dans la ZE ainsi que toute information utile pour trouver la ZE et ses limites.

NB: En cas d'ambiguïté sur les limites d'un village/quartier, votre contrôleur et /ou les autorités locales vous aideront à trancher.

Croquis cartographique

Lors de la deuxième visite de la ZE, en utilisant la page 2 de la fiche de ZE, le cartographe va dessiner un croquis de toutes les structures présentes dans la ZE comme suit :

1. En marquant le point de départ avec un grand "X", représenter sur la carte chaque structure par un petit carré à l'endroit où elle se trouve dans la ZE. **Les structures non résidentielles doivent être identifiées par leur utilisation (par exemple l'école, un magasin ou une usine).**
2. Numéroter toutes les structures dans l'ordre séquentiel en commençant par "001". Chaque fois qu'il y a une pause dans la numérotation des structures (par exemple, lors du passage d'un bloc à l'autre), il faut dessiner une flèche pour indiquer par où il faut aller d'un ensemble de structures à l'autre. Bien qu'il puisse être difficile de déterminer l'emplacement exact des structures sur la carte, même un emplacement approximatif est utile pour les retrouver par la suite.
3. Ajouter à la carte, des repères tels que les bâtiments publics (par exemple, parc, école, temple) et les rues ou les routes. Parfois, il est utile d'ajouter à la carte les monuments qui se trouvent en dehors des limites de la ZE, s'ils s'avèrent utiles pour identifier d'autres structures à l'intérieur de la grappe.
4. Utiliser le marqueur pour écrire sur l'entrée de la structure, le numéro qui lui a été attribué sur la carte. Noter que c'est le même numéro de structure qui sera affecté sur la fiche de dénombrement du ménage. Afin de distinguer la numérotation PFS d'autres numéros qui peuvent déjà exister sur la porte de la structure, écrire PFS devant le numéro de structure, par exemple, sur la structure numéro 3 de la ZE 06 qui a un seul ménage, écrire PFS/06/003/01, sur la structure numéro 054 de la même ZE et qui a 3 ménages, écrire PFS/06/054/01 à 03. Par contre sur la structure 188 de la ZE 12 qui n'a aucun ménage, il faudra écrire PFS/12/188/00. D'une manière générale, pour distinguer les structures, on écrira donc des numéros PFS/XX/YYY/ZZ (premier format) ou PFS/XX/YYY/01 à ZZ (second format) selon les cas.

XX : est le numéro du village ou quartier ;

YYY : est le numéro séquentiel de structure dans le village ou quartier ;

ZZ : est le nombre total de ménages dans la structure.

S'il n'y a aucun ménage ou il y a un seul ménage, alors ZZ est respectivement 00 ou 01 et le numéro écrit sur la structure prend le premier format. Si par contre il y a plus d'un ménage dans la structure, le numéro écrit sur la structure prend le second format.

A l'intérieur des différentes structures, il faudra écrire les numéros devant les portes des différents ménages habités. Le numéro devant la porte d'un ménage doit se présenter sous le format PFS/XX/YYY/ZZ. Ici, ZZ représente le numéro de ménage dans la structure. Ainsi, le numéro de ménage d'une structure qui n'a qu'un ménage est en même temps son numéro de structure. Par contre, dans la structure 054 de la ZE 06 citée en exemple ci-dessus, il faudra absolument distinguer les numéros

PFS/06/054/01, PFS/06/054/02 et PFS/06/054/03 devant les trois portes des différents ménages habitant cette structure.

5. S'assurer que tous les ménages dans les limites de la ZE sont comptés et enregistrés sur la carte et sur la liste, même et surtout ceux qui sont en dehors des blocs principaux de résidence dans la ZE. En effet, l'équipe doit veiller à localiser certaines structures cachées ou difficilement accessibles. Les personnes vivant dans la ZE peuvent aider à identifier les structures cachées.

Le croquis/schéma est dessiné à l'aide de la fiche schéma/croquis de la ZE le binôme ayant effectué le dénombrement, sous la conduite et en étroite collaboration avec le contrôleur. Il donne de manière lisible, la forme de la ZE, les principaux repères (routes, cours d'eau, collines, etc.) délimitant les blocs de maisons ainsi qu'un échantillon de numéros de bâtiments par bloc. Le schéma ainsi obtenu permet d'actualiser et de compléter la carte de la ZE disponible dans les documents de cartographie. Ce schéma peut être assorti d'une légende permettant de bien le comprendre.

L'entête de cette fiche est, à quelques variables près, identique à celle de la fiche de dénombrement (décrite ci-dessous) et sera donc rempli de la même manière.

NB. Le verso de cette fiche schéma/croquis de la ZE devra figurer :

- Le plan d'accès à la ZE indiquant les voies d'accès (routes, principales pistes, etc.) et la situation de la ZE par rapport aux villages/quartiers environnants, et si possible le chemin menant au Chef lieu de l'arrondissement
- Un commentaire succinct décrivant comment on procède pour arriver à la ZE (point de départ dans l'arrondissement, moyen habituel de déplacement, prix, etc.) ainsi que quelques précautions et indications utiles pour se rendre ou pour travailler dans cette ZE.

ÉTAPE 3: ENUMERATION DES MÉNAGES

L'énumération des ménages, dans une ZE se fait à l'aide du cahier de dénombrement. Elle consiste à repérer et à dresser la liste exhaustive de toutes les structures et les ménages trouvés dans la ZE de la manière suivante :

- L'entête qui permet de saisir les informations sur l'énumération des fiches utilisées, sur la localisation de la ZE et sur la collecte :
 - Pour la numérotation des fiches, indiquez à chaque fois le numéro de la fiche utilisée (1/... ; 2/... ; 3/... ; ... ; n/...). Dès que le travail est terminé dans une ZE, inscrivez le nombre total des fiches utilisées dans cette ZE pour le dénombrement. Par exemple, dans une ZE où vous avez utilisé un nombre $n=6$ de fiches, reportez ce nombre sous la barre de fraction (1/6 ; 2/6 ; ... ; 6/6) ;
 - Pour la localisation de la ZE, écrivez dans son intégralité et lisiblement le nom de la région d'enquête, du département, de l'arrondissement et du village/quartier. Inscrivez le code correspondant à chacune de ces informations dans les cases réservées à cet effet. Ces codes figurent dans le document de nomenclatures. Par exemple, pour la région de l'Extrême Nord inscrivez : EXTREME NORD |_0_|_6_|, pour le département du Mayo TSANAGA : MAYO TSANAGA |_2_|_6_|, pour l'arrondissement de Mogodé : MOGODE |__1|_|_7_|_4_| et **pour**

le village Nora [_0_] [_1_]. Notez que le remplissage des bacs s'effectue en cadrant à droite ;

- Les informations sur la collecte sont relatives au milieu de résidence, au type de zone aux noms, visas et codes des enquêteurs et du contrôleur et à la date du contrôle de la fiche.

- Le tableau qui comprend 8 colonnes permet d'identifier par ligne : le numéro de la structure, le numéro du ménage, le numéro séquentiel du ménage rempli à l'issue du dénombrement, le nom du chef de ménage, son sexe, la taille du ménage. Une colonne observation enregistre divers renseignements complémentaires sur le ménage. Chaque ligne du tableau doit être remplie pour un et un seul ménage. Son remplissage se fait au cours du dénombrement (sauf pour le numéro séquentiel) :
 - Numéro de la structure : ce numéro lui a été affecté lors du dénombrement ;
 - Numéro du ménage : ce numéro lui a été affecté lors du dénombrement. Il correspond au numéro du ménage dans la structure (PFS/01/026/03 signifie : ménage numéro 03 de la structure numéro 026 dans le village 01 ; PFS/02/060/00 signifie que la structure 060 du village 02 n'est pas habitée) ;
 - Numéro séquentiel du ménage : la numérotation séquentielle se fait à la fin du dénombrement sur la base des structures habitées ;
 - Nom et prénom du chef de ménage : à remplir en toutes lettres ;
 - Sexe du chef de ménage : Inscrivez le code correspondant (1 = masculin ; 2 = féminin) ;
 - Taille du ménage : il s'agit du nombre de personnes vivant **régulièrement** dans le ménage. C'est une approximation, surtout si aucun membre du ménage n'est présent lors du dénombrement. L'information pourrait alors provenir d'un voisin.
 - NB : Tachez d'obtenir autant que possible la taille de chaque ménage.

 - Observations: Inscrivez dans cette colonne toute information utile concernant la structure, le ménage, sa localisation et les conditions dans lesquelles le dénombrement s'est déroulé. En particulier, celles relatives à la présence ou non d'un membre du ménage, au repérage du ménage, etc. (Exemple : Chef de quartier, chef de bloc, Ecole publique de Peh, En face de Elise bar, etc.).
 - Référence dans la liste communautaire : cette colonne doit être remplie sur instruction de la supervision ou de la coordination.







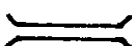















Avant de soumettre toutes les fiches aux superviseurs, les agents doivent vérifier que les plans de la ZE sont bien établis, que les renseignements pour repérer la ZE sont compréhensibles, et que les fiches de dénombrement des ménages sont remplies correctement et soigneusement.

Contrôle de la qualité

On ne peut pas suffisamment rappeler combien il est important d'effectuer les opérations de cartographie et de dénombrement avec la plus grande attention possible. À cette fin, votre superviseur et le contrôleur vont vérifier votre travail au fur et à mesure que vous progressez. Si le travail que vous avez effectué n'est pas convenable, vous devrez le refaire dans les brefs délais.

5. Annexes

Symboles standards de cartographie

Orientation vers le Nord	
Limites de la ZD	
Route goudronnée	
Route carrossable	
Piste ou sentier	
Cours d'eau	
Pont	
Etang, lac, etc...	
Montagne	
Point d'eau (puits, fontaine, etc.)	
Marché	
Ecole, collège, etc...	
Bâtiment administratif	
Eglise, temple, etc...	
Mosquée	
Cimetière	
Structure résidentielle	
Structure non résidentielle	
Structure vide	
Hôpital, dispensaire, PMI, etc.	
Poteau électrique	
Arbre ou buisson	

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

**INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE**



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

**NATIONAL INSTITUTE
OF STATISTICS**

Fiche croquis de la ZE

Code PFS_2017: |__|__|__|

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

**INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE**



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

**NATIONAL INSTITUTE
OF STATISTICS**

Plan de situation de la ZE

Code PFS_2017: |__|__|__|

Observations :

Voies d'accès :

.....
.....
.....
.....
.....

Possibilité d'hébergement :

.....
.....
.....
.....

Autres renseignements utiles :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....